



Pour citer cet article :

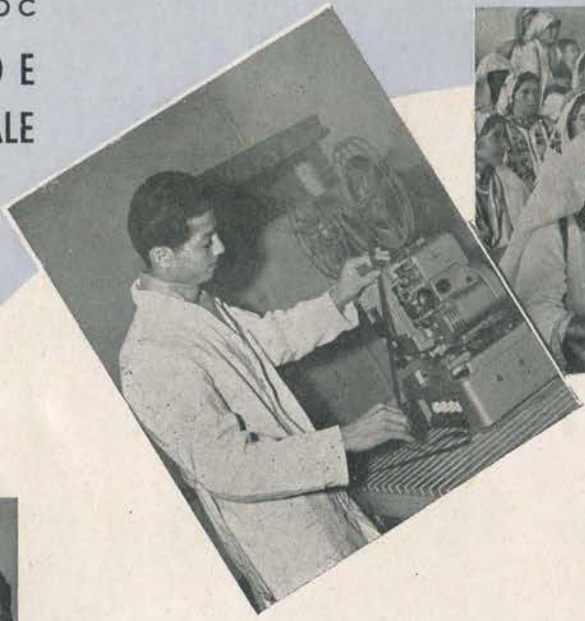
Royaume du Maroc. Ministère de l'Éducation nationale, *Division de la Jeunesse et des Sports*, 1959.



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

1955

de la
et des
DIVISION
Jeunesse
SPORTS



Demain s'ouvre la Quinzaine de la Culture Populaire organisée par la Division de la Jeunesse et des Sports du Ministère de l'Education Nationale. Nous avons tenu à inaugurer cette campagne pour encourager le développement de la Science et du Savoir et pour marquer que l'intérêt que Nous portons à la vie culturelle est aussi vif que celui réservé aux problèmes politiques et économiques.

La raison et la foi s'accordent pour affirmer l'importance du rôle de la Science dans le progrès et l'évolution de l'humanité. La personnalité de l'homme ne peut, en effet, s'épanouir que si son esprit est libéré de l'ignorance qui empêche de distinguer le bien du mal.

Il devient ainsi, grâce à la pensée qui le distingue des autres êtres, capable de faire régner la prospérité en ce monde.

**Appel de S. M. le ROI
pour la QUINZAINE
CULTURELLE 1959.**



DIVISION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
ORGANIGRAMME

MINISTRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTEUR
DE LA DIVISION

CABINET
CAB.

BUREAU
DES MOYENS
AUDIO-VISUELS
B. M. A. V.

SERVICE
DE L'ÉDUCATION
DE BASE
S. E. B.

SERVICE
DE LA
JEUNESSE
ET
DES SPORTS
S. J. S.

SERVICE DE
L'ÉDUCATION
POPULAIRE
ET DE L'ÉDUCATION
SURVEILLÉE
S. E. P. E. S.

SERVICE DE
L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE
S. A. G.

BUREAU DE
L'ÉDUCATION DE
BASE MASCULINE
B. E. B. M.

BUREAU DE
L'ÉDUCATION DE
BASE FÉMININE
B. E. B. F.

BUREAU
DES
JEUNES
B. J.

BUREAU DE
L'ÉDUCATION
POPULAIRE
B. E. P.

BUREAU
DE LA
COMPTABILITÉ
B. C.

BUREAU
DU
PERSONNEL
B. P.

BUREAU
DES
SPORTS
B. S.

BUREAU DE
L'ÉDUCATION
SURVEILLÉE
B. E. S.

BUREAU DES
CONSTRUCTIONS
ET DU MATÉRIEL
B. C. M.

Prolongeant l'action de la famille et celle de l'école — tout en collaborant constamment avec ces deux bases essentielles de la Société — la Division de la Jeunesse et des Sports a reçu d'abord la mission d'agir dans de nombreux domaines éducatifs et culturels en vue de développer harmonieusement le corps et l'esprit des jeunes dans un climat de compréhension et de camaraderie, au sein des mouvements de jeunesse, des associations sportives et des associations culturelles faisant se rapprocher — donc se mieux connaître et se mieux comprendre — tous les milieux sociaux, qu'ils soient des villes ou des campagnes.

Mais

« le mouvement se prouve en marchant » dit-on, et c'est ainsi que les pouvoirs publics, se rendant compte de l'importance et de la qualité des résultats obtenus par l'action efficace des agents de la Division de la Jeunesse et des Sports, l'ont chargée d'étendre ses activités — traditionnelles peut-on dire — en prenant en charge, d'une part la protection de l'enfance et la récupération sociale des jeunes délinquants, et d'autre part, en mettant en œuvre les techniques et l'esprit de l'éducation de base au profit des habitants des villes et des campagnes qui n'avaient pas encore pu être touchés par les bienfaits de l'école, pour leur permettre d'acquérir rapidement les notions indispensables à leur intégration harmonieuse dans l'ensemble de la Nation.

Pour atteindre ces cinq objectifs majeurs, qui sont les raisons de son existence et les bases mêmes de son action, la Division de la Jeunesse et des Sports est articulée en quatre services centraux, formant, somme toute, l'Etat-Major :

- le Service de la Jeunesse et des Sports,
- le Service de l'Education Populaire et de l'Education Surveillée,
- le Service de l'Education de Base.

Enfin, le Service de l'Administration Générale qui, ainsi que les agents du Cabinet, s'efforce de mettre à la disposition des trois services actifs : les personnels, les immeubles, les matériels, et les rouages administratifs sans lesquels les plus beaux plans du monde resteraient bien sagement dans des cartons poussiéreux, faute, pour les services actifs qui ont conçu ces plans, de recevoir les moyens aptes à les promouvoir.

Mais dans toute armée, il y a non seulement un chef et un Etat-Major, mais bien sûr des troupes. Des troupes bien choisies, bien entraînées, bien équipées et animées de la volonté de vaincre. Dans notre Division de la Jeunesse et des Sports, qui doit et veut faire sentir son action dans tous les milieux et sur toute l'étendue du Maroc jusqu'aux villages les plus éloignés, de telles troupes existent :

- Ce sont les 9 Inspections Régionales,
les 13 Circonscriptions Régionales,
les 12 Agences.
- Ce sont aussi les cinq Centres Nationaux, respectivement des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire, de la Formation d'Educateurs de Jeunes Inadaptés, de l'Education de Base,
 - les 8 Centres d'Observation de jeunes délinquants,
 - les 6 Centres de Rééducation de ces mêmes jeunes,
 - les 8 Foyers d'Action Sociale,
 - les 6 Camps de colonies de vacances à la mer,
 - les 12 Camps de colonies de vacances à la montagne,
 - les 14 Centres masculins d'Education de Base,
 - les 70 Foyers féminins,
 - les 28 Maisons de Jeunes,
 - les 4 Foyers Culturels,
 - les 38 Foyers Ruraux

où l'action de la Division se réalise et se développe chaque jour davantage. Ce sont enfin ces admirables Equipes Jeunesse - Service, animées par de toutes jeunes filles marocaines dont on ne dira jamais assez l'enthousiasme, la foi et la valeur, qui, se rendant jusque dans les milieux féminins les plus déshérités des campagnes et y séjournant, obtiennent de magnifiques résultats dans leur campagne d'élévation du niveau de vie et de relèvement de la condition de la femme marocaine, campagne à laquelle Sa Majesté le Roi et Son Altesse Royale la Princesse Lalla Aïcha attachent, fort justement, une grande importance.

Après cette vue générale de l'action et de l'organisation, réduites à leurs grandes lignes, de la Division de la Jeunesse et des Sports, il est cependant nécessaire de faire connaissance un peu mieux avec les Services, et les Bureaux qui en dépendent.

Encore jeune, et tenant à conserver chez tous ses agents l'esprit jeune, fait d'enthousiasme, d'activité et de dévouement, la Division de la Jeunesse et des Sports a maintenant conquis hautement et définitivement sa place dans l'armature permanente de l'Etat, grâce à sa solide expérience des problèmes de la jeunesse, à des nombreux cadres formés et confirmés et à l'efficacité de ses méthodes.

Les jeunes,
le Gouvernement
et Sa Majesté le Roi
savent
qu'ils peuvent compter
avec confiance
sur
La Division
de la Jeunesse
et des Sports.

L e S e r v i c e d e

Le Service de l'Education Populaire et de l'Education Surveillée comprend deux bureaux : celui de l'Education Populaire et celui de l'Education Surveillée. Il présente de ce fait un double caractère : culturel et social.

l'Education Populaire

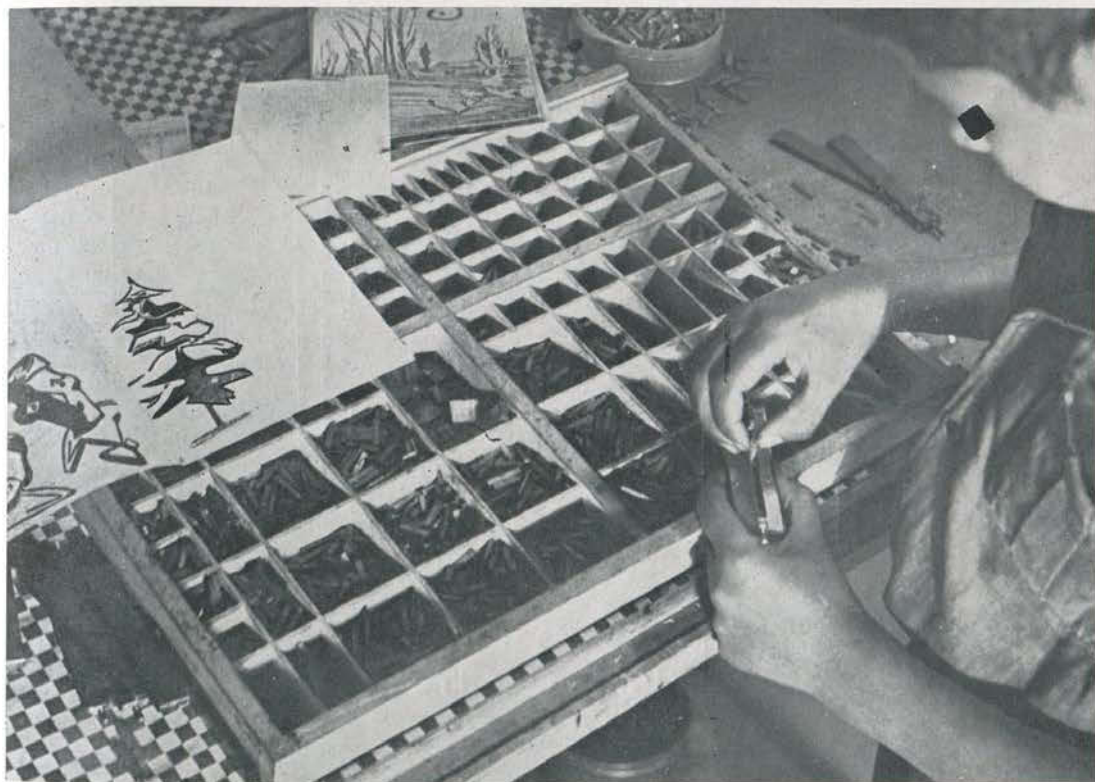
C'est dans une perspective essentiellement sociale qu'il situe ses activités d'Education populaire et la recherche d'une expression culturelle populaire vivante. Il s'agit d'épanouir des personnes humaines dans tous les domaines d'activité — initiative, création et expression — en vue de leur intégration confiante et efficace dans une nation en marche.

et de l'Education Surveillée

Et c'est dans une perspective résolument éducative et culturelle que le Service place le problème social des jeunes délinquants et pré-délinquants, qu'il s'agit de réintégrer dans la société, en rendant un équilibre et une espérance à des personnalités encore incertaines, ou dont un conditionnement social défavorable a compromis le développement.

Quoique traitant au départ des milieux apparemment différents le Service de l'Education Populaire et de l'Education Surveillée a donc une unité profonde, en ce qu'il entend orienter le culturel vers le social, et résoudre les problèmes du social par une action essentiellement culturelle.

LE BUREAU DE L'EDUCATION SURVEILLÉE



Le Bureau de l'Education Surveillée a pour mission essentielle de protéger l'enfance en danger moral et de rééduquer les jeunes délinquants.

En effet, le législateur s'est refusé, au Maroc, à considérer les enfants ayant commis des délits comme des coupables et n'a pas voulu à ce titre les mettre au banc d'une société dont ils n'étaient le plus souvent que des victimes. A dix ou quinze ans l'avenir d'un individu ne peut encore être irrémédiablement compromis par un comportement mal adapté socialement. Le rôle des éducateurs du Bureau de l'Education Surveillée est de rechercher, pour chacun des mineurs inculpés, les raisons de son acte anti-social et de favoriser sa réinsertion dans la société. La mesure judiciaire prise à l'encontre du jeune délinquant est essentiellement pédagogique et non répressive.

Le Bureau de l'Education Surveillée est divisé en deux grandes sections :

● UNE SECTION ADMINISTRATIVE,

chargée de la préparation et de l'exécution de son budget (travaux, gestion des crédits, magasin central), de la tenue du secrétariat, des dossiers techniques du personnel, du fichier central.

● UNE SECTION TECHNIQUE,

chargée de préparer la formation des cadres et de mettre en œuvre l'action préventive et curative du Bureau.

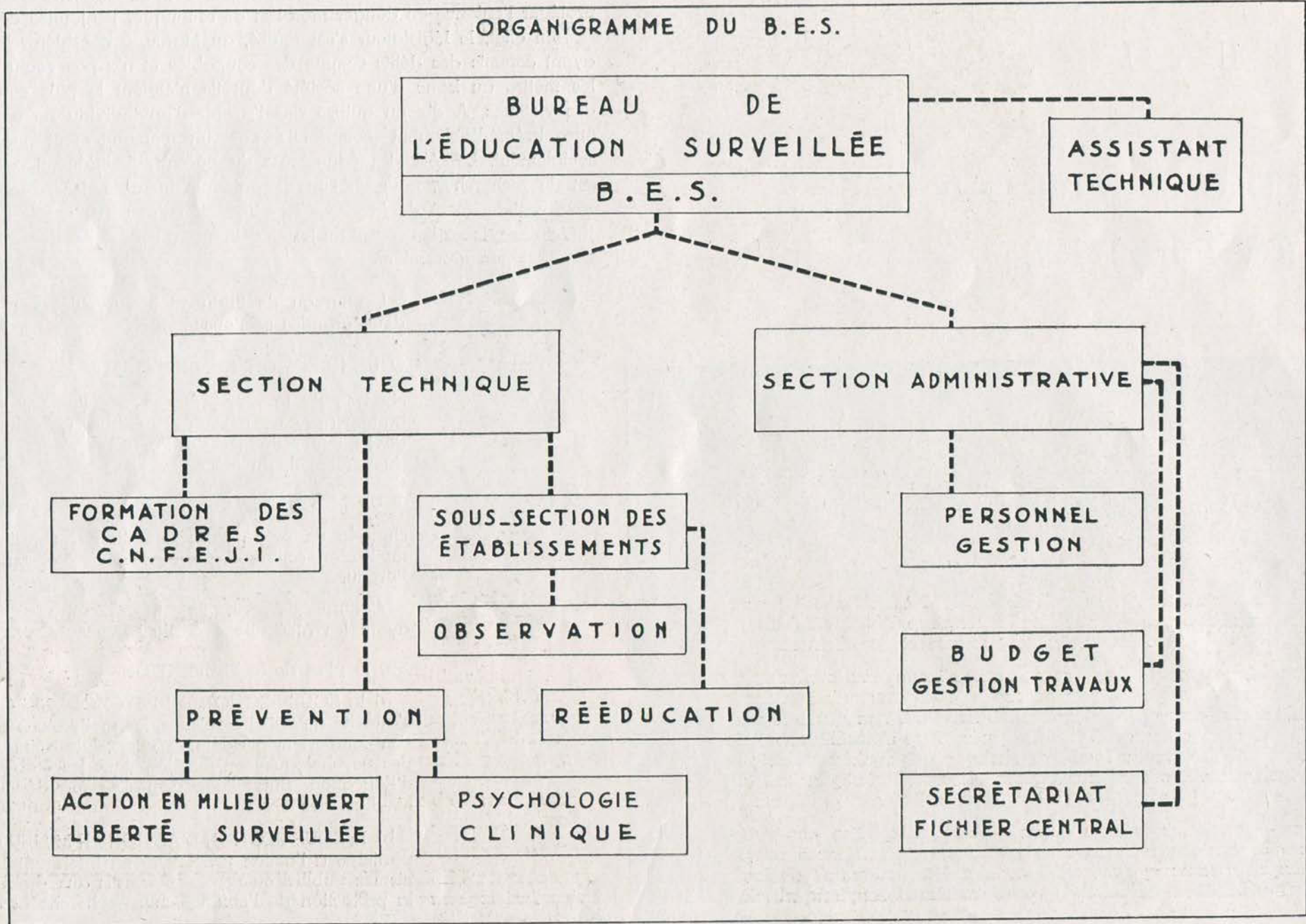
Cette section est divisée en quatre sous-sections ayant les attributions particulières suivantes :

Sur le plan de la PREVENTION

a) la SOUS-SECTION DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE s'attache à saisir les raisons, les motivations profondes des comportements délinquents. Elle anime l'équipe des psychologues en fonction dans les établissements d'Education Surveillée, centralise et dépouille les résultats des épreuves psychométriques.

b) la SOUS-SECTION D'ACTION EN MILIEU OUVERT participe à l'action préventive en informant les organismes publics ou privés intéressés aux problèmes de la protection de l'enfance. Elle recherche et aide ses

ORGANIGRAMME DU B.E.S.



BUREAU DE
L'ÉDUCATION SURVEILLÉE
B.E.S.

ASSISTANT
TECHNIQUE

SECTION TECHNIQUE

SECTION ADMINISTRATIVE

FORMATION DES
CADRES
C.N.F.E.J.I.

SOUS-SECTION DES
ÉTABLISSEMENTS

PERSONNEL
GESTION

OBSERVATION

BUDGET
GESTION TRAVAUX

PRÉVENTION

RÉÉDUCATION

ACTION EN MILIEU OUVERT
LIBERTÉ SURVEILLÉE

PSYCHOLOGIE
CLINIQUE

SECRÉTARIAT
FICHIER CENTRAL



TRAVAIL DU FER

TRAVAIL DU BOIS



MOTORISME RURAL.

délégués bénévoles, adultes avertis et de bonne volonté qui collaborent à son effort d'évolution sociale en assurant l'éducation des jeunes délinquants ou pré-délinquants susceptibles de demeurer dans leur famille (Liberté Surveillée) et en aidant de leurs conseils l'entourage des enfants difficiles.

Sur le plan de la REEDUCATION

La SOUS-SECTION DES ETABLISSEMENTS détermine les méthodes d'éducation et contrôle la marche des Internats d'Education Surveillée sur le plan pédagogique et technique.

D'une façon générale, ces internats tendent à armer pour la vie les jeunes qui leur sont confiés par l'autorité judiciaire, en leur donnant des connaissances scolaires et une formation professionnelle. On essaie d'y mettre en pratique trois notions essentielles :

- a) développement de la personnalité de l'enfant (œuvre de l'éducateur de groupe) ;
- b) développement du sens social de l'homme (au travers des activités de loisirs et aussi par le système des « Conseils de Maison » ou système socio-pédagogique) ;
- c) intérêt pour le métier (l'habileté du travailleur est une donnée essentielle de la rééducation).

On distingue trois grandes catégories d'établissements, différents les uns des autres en raison de leur mission particulière :

— Les **Centres d'Observation** qui doivent déterminer les causes de la délinquance des mineurs qui leur sont confiés et préconiser, à l'intention du magistrat, les solutions favorables à la réinsertion des jeunes délinquants dans la société.

— Les **Centres de Rééducation** qui reçoivent les mineurs jugés, et placés en internat en vue de leur amendement et de leur reclassement social en appliquant les principes pédagogiques brièvement résumés ci-dessus.

— Les **Foyers d'Action Sociale** qui ont pour mission de réadapter à la vie de la cité des jeunes, issus des centres de Rééducation (Semi-Liberté).

L'internat des Centres est, en effet, un milieu stable, protecteur, assurant le vivre, le couvert, les soins ; des amitiés y naissent, des habitudes s'y créent, mais la sortie est souvent un sujet d'angoisse pour le garçon qui a déjà souffert de l'existence.

Le Foyer, internat ouvert situé à proximité des lieux de travail, l'aidera à se réinsérer dans la société et lui permettra d'assurer sa stabilité professionnelle, condition essentielle d'une vie normale.

La SOUS-SECTION DE LA FORMATION DES CADRES se préoccupe de la formation du personnel éducatif spécialisé. Son principal instrument

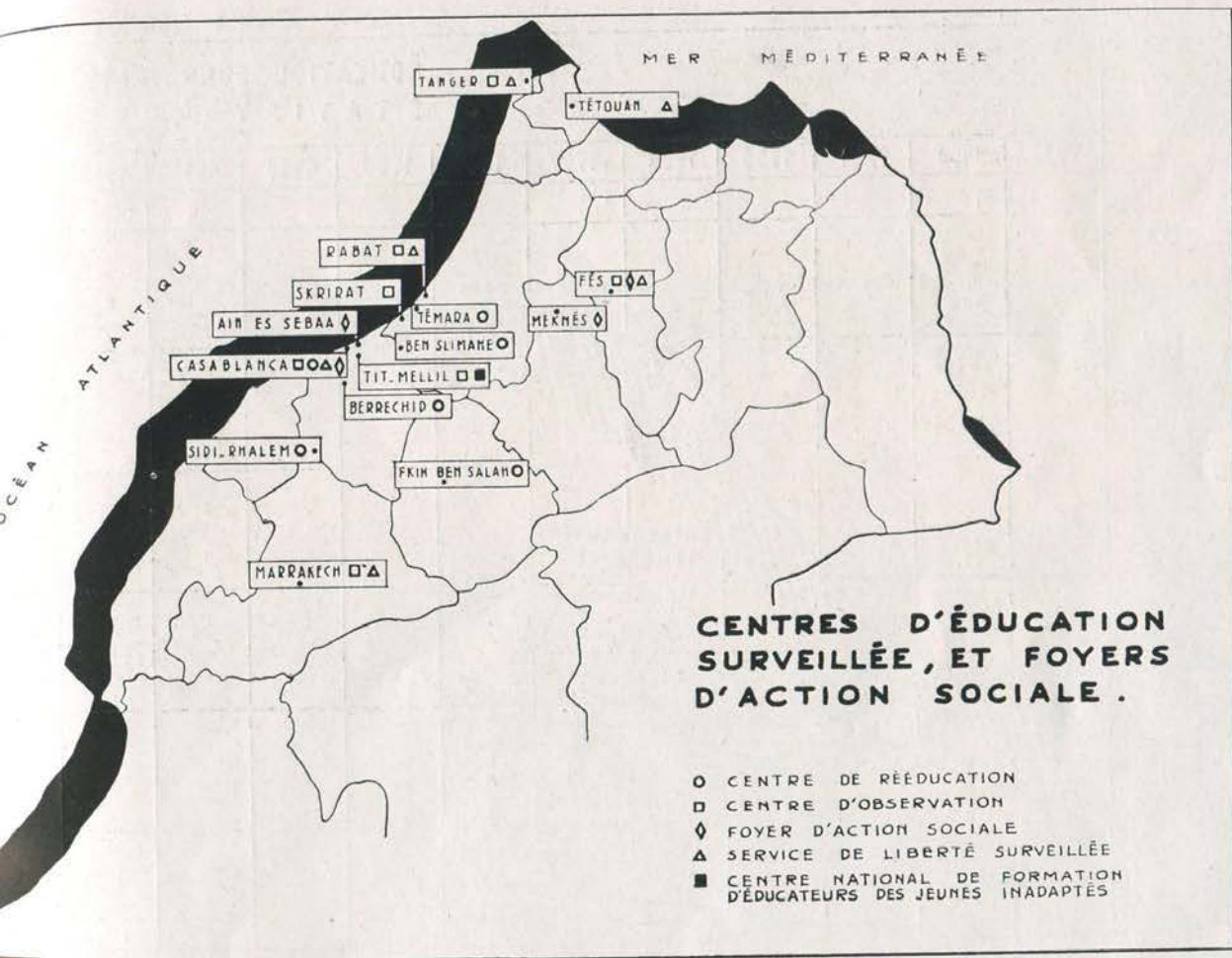


TRAVAIL DU FER

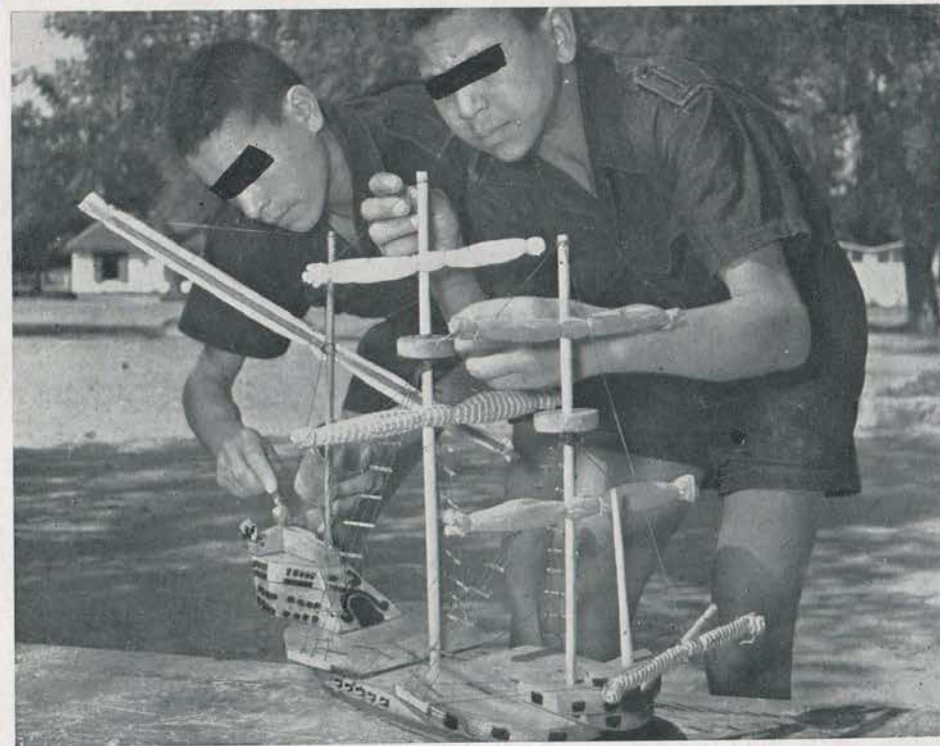
de travail est le Centre National de Formation des Educateurs de Jeunes Inadaptés à Tit-Mellil à qui revient la tâche de donner aux futurs éducateurs l'enseignement théorique et pratique indispensable.

Pour refaire une éducation en compensant les blessures et les malheurs déjà subis, l'éducateur doit, à tout moment, diriger, occuper, distraire, stimuler et discipliner. Il lui faut donc acquérir des connaissances lui offrant les clefs des difficultés qu'il aura plus tard à connaître dans des domaines très divers : pédagogie, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, administration générale, morale professionnelle, droit, criminologie, sociologie, etc..

Pour que cette pédagogie — spéculative et théorique — puisse se manifester concrètement, un Centre d'Observation est annexé au Centre National de Formation, et les futurs éducateurs peuvent y acquérir, sous contrôle, la pratique du métier.



DES LOISIRS ÉDUCATIFS





CONSTRUCTION D'UNE PISCINE DANS UN CAMP DU MOYEN-ATLAS.

